# L'accueil et la formation au poste de travail des élèves / étudiants en matière de Sécurité et de Santé au Travail

- Le statut des élèves / étudiants en entreprise
- Le contexte réglementaire de la formation
- Les principes à mettre en œuvre
- Exemple d'accueil et de formation au poste



#### LE STATUT DES ELEVES / ETUDIANTS EN ENTREPRISE

# Le statut des élèves / étudiants en entreprise :

• 2 possibilités :





Canal Canal Canal Canal Canal	
- 100 AVE - 0 AVE	
THE STATE OF BUILDINGS	THEF IS HE WAS TRACKED A SERVE
	- Canada
ACCRECATION CONTRACTOR ASSESSMENT	Terrage CU
r 101	PERSONAL PROPERTY.
erresour.	BREAD TO STORY OF THE PARTY OF
anapara was arrived	PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRESS
Topics Committee Teacher Committee	Branches William Barrell Co.
B-71:	
The residence of the second second second	A SECURE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PAR
	4010 0 6 6
THE REAL PROPERTY.	BOARD COLUMN SERVICE ST
ACCRECATE THE	
San Control of the Co	moreous agreements
Supplement of the control of the con	
Burger (Brigger - In the of the melantic	PARTITION OF THE PARTIT
Superior State of Salar State of State	Bettersteine Grand auf an en
MATERIAL PROPERTY.	THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IN COLUMN 2
ACCRECATE THE	
AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF	Approximate particular to the
1000	
THE RESIDENCE OF STREET, COMMANDES OF STREET, CO.	BOOK SERVICE CO. CO. CO. CO.
WASHINGTON A CONTRACTOR OF	Mark Committee Co., Co., Co., Co., Co., Co., Co., Co.,
INCREASED ACTION CHESTON CHESTON	O PROVIDENCE AND ADDRESS OF THE PARTY.
	A COUNTY
THE RESERVE AND THE PARTY AND	TRANSPER COMPLETE AND ADDRESS OF THE PARTY O
COLUMN PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND A	***
	Approvate the property of
Come minime minime - 24	
Property Committee of the Committee of t	
	* *************************************
	* A CONTROL OF THE PARTY OF THE
Control Contro	TA DOUBLE TO SELECT
	The second secon
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O
Face and the second of the sec	The Company Proposition Company Company Company Company Proposition Company Co
Francisco Company Comp	The Control of the Co
Francisco Company Comp	A DESCRIPTION OF THE PROPERTY
Francis Communication (Communication Communication Communi	The Control of Control
FOREST CONTROL	The Control of Control
Francis Communication (Communication Communication Communi	Application of the control of the co
Control of the contro	The Controlled Control
Control of the contro	The Controlled Control
French Conditions of the Condition of th	Application of the control of the co
French Conditions of the Condition of th	The Controlled Control
The state of the s	The second secon
CAN MARKET.	The second of th
The state of the s	The second secon
Francis Colonia Coloni	The second secon
Comments of the Comments of th	The second secon
CONTRACTOR STATE OF THE PROPERTY OF THE PROPER	The second secon
Francis Colonia Coloni	The second secon
CONTRACTOR STATE OF THE PROPERTY OF THE PROPER	The second secon



# ACCUEIL ET FORMATION DES ELEVES / ETUDIANTS LE STATUT DES ELEVES / ETUDIANTS EN ENTREPRISE

### Le stage:

 En général sur une période continue courte (quelques semaines - mois, maximum 6 mois)



- L'élève / étudiant garde son statut (n'a pas le statut de salarié) :
  - En cas de maladie, il reste affilié au régime de sécurité sociale dont il bénéficie en tant qu'élève / étudiant
  - En cas d'accident ou de maladie professionnelle du travail, il est couvert par la sécurité sociale dont le paiement de la cotisation incombe à l'établissement d'enseignement
  - Fait l'objet d'une convention de stage décrivant les modalités du stage : durée, missions, rémunérations et avantages, ...

    7 (Contenu du contrat défini réglementairement)

#### LE STATUT DES ELEVES / ETUDIANTS EN ENTREPRISE

# L'apprentissage :

Alternance Ecole / Université et Entreprise



Audit - Diagnostic - Conseil - Formation

- Durée liée à la durée du cycle de formation (entre 1 et 3 ans selon les formations)
- L'élève / étudiant devient salarié de l'entreprise :
  - En cas de maladie, il est affilié au régime de sécurité sociale des salariés
  - En cas d'accident ou de maladie professionnelle du travail, il est couvert par la sécurité sociale dont le paiement de la cotisation incombe à son employeur
- Fait l'objet d'un contrat d'apprentissage correspondant à un contrat de travail (Modèle de contrat défini réglementairement)

### LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

# Le contexte réglementaire des formations en matière de sécurité et de santé au travail :

- Le Code du Travail :
  - Partie 4
  - Notamment : Articles L. 4141-1 à L. 4143-1
    Articles R. 4141-1 à R. 4143-2



- Mais aussi :

  - Le règlement de sécurité des Etablissements Recevant du Public
  - Le code de la route
  - Autres selon les cas particuliers





### LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

# Le contexte réglementaire des formations en matière de sécurité et de santé au travail :

- La formation générale à la sécurité santé au travail :
  - Il s'agit de l'accueil et de la formation au poste de travail



- Articles R. 4141-1 à R. 4141-20
- Un stagiaire ou un apprenti est considéré comme un salarié sous contrat à durée déterminée / salarié temporaire = Accueil et formation identique aux salariés

### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

# Les objectifs de la formation générale à la sécurité - santé au travail :

 Instruire le travailleur des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et, le cas échéant, celle des autres personnes travaillant dans l'établissement

### Le lieu:

Sur les lieux du travail

### Les dates et horaires :

Pendant le temps de travail



### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

# Les personnes concernées par la formation générale à la sécurité - santé au travail :

- Nouveaux arrivés
- Nouveaux risques :
  - Changement de fonctions
  - Changement de techniques ou de matériels
  - Transformation de locaux
  - Changement des règles de circulation
- En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle grave ou à caractère répétitif
- A la demande du médecin du travail après un arrêt de travail d'une durée d'au moins 21 jours



### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

# Les personnes concernées par la formation générale à la sécurité - santé au travail :

- Cas du personnel temporaire → Stagiaires / Apprentis :
  - Démarche d'accueil et de formation au poste identique à tout salarié
  - Formation renforcée pour les postes "à risques"
    - ⇒ Liste des postes "à risques" définie sur la base du document d'évaluation des risques et validée en CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail = Réunion périodique annuelle )



### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

# Le contenu de la formation générale à la sécurité - santé au travail :

 Les conditions de circulation dans l'entreprise

Les conditions d'exécution du travail

 La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre



### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

# Le contenu de la formation générale à la sécurité - santé au travail :

- Mais aussi :
  - Les modalités d'accès au document d'évaluation des risques
  - Les mesures de prévention des risques identifiés dans le document d'évaluation des risques
  - Le rôle du service de santé au travail des représentants du personnel en matière de prévention des risques professionnels
  - Les dispositions contenues dans le règlement intérieur



### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

# Les conditions de circulation dans l'entreprise :

 Les règles de circulation des véhicules et engins de toute nature sur les lieux de travail et dans l'établissement



- Les chemins d'accès aux lieux de travail ainsi qu'aux locaux sociaux
- Les issues et dégagements de secours à utiliser en cas de sinistre
- Les consignes d'évacuation



### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

### Les conditions d'exécution du travail :



- Les comportements et les gestes les plus sûrs en ayant recours, si possible, à des démonstrations
- Les modes opératoires retenus s'ils ont une incidence sur la sécurité ou celle des autres travailleurs
- Le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours et les raisons de leur emploi



 ⇒ La formation à la sécurité relative aux conditions d'exécution du travail s'intègre à la formation ou aux instructions professionnelles que reçoit le travailleur



### LES PRINCIPES A METTRE EN ŒUVRE

### La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre :



 Préparer le travailleur à la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux du travail



 Préparer le travailleur à la conduite à tenir lors de la survenance d'un incendie ou d'une explosion



 Préparer le travailleur à appliquer les consignes d'évacuation (Cf. Conditions de circulation dans l'entreprise)



### EXEMPLE D'ACCUEIL ET DE FORMATION AU POSTE

### Dans la pratique :



- · Accueil dans l'entreprise :
  - Présentation de l'entreprise et des activités
  - Présentation des rôles et responsabilités des collaborateurs
  - Remise et commentaire du règlement intérieur
  - Indication des horaires de travail et identification des affichages
  - Remise de plans permettant la localisation des points d'information, du matériel de secours, ...
- ⇒ Complément d'une fiche d'accueil



### EXEMPLE D'ACCUEIL ET DE FORMATION AU POSTE

### Dans la pratique :



- Accueil dans l'entreprise :
  - Commentaire des consignes d'urgence (Accident / Incendie / Evacuation) et identification des affichages
  - Commentaire des règles de circulation (Accès au site - Stationnement - Accès aux vestiaires / sanitaires) et identification sur place
  - Remise d'une tenue de travail
  - Remise des DPI et explication sur leur utilisation
- ⇒ Complément d'une fiche d'accueil



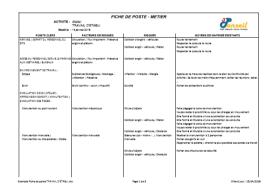
### EXEMPLE D'ACCUEIL ET DE FORMATION AU POSTE

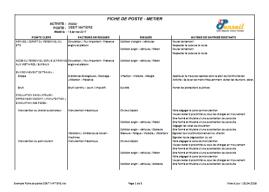
### Dans la pratique :





- Formation au poste :
  - A l'aide des fiches de poste issue du document d'évaluation des risques





- Au fur et à mesure du parcours du salarié
- ⇒ Complément d'une fiche de formation au poste



### EXEMPLE D'ACCUEIL ET DE FORMATION AU POSTE

# Cas du personnel temporaire → Stagiaires / Apprentis :

- Mise en œuvre de la démarche sans différence avec le personnel de l'entreprise
- Pour les postes identifiés "à risques" :
  - Formation et validation des acquis avec une attention particulière (Notamment pour les risques et mesures de prévention)





